

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 8 juin 2020 à vingt heures à huis clos, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables ainsi que de l'arrêté ministériel numéro 2020-008.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Sylvain Roy, Lucien Thibault, Daniel Marchand, Patrice Boisjoli, sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures une.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux :
 - .1 Séance ordinaire du 11 mai 2020
4. Suivi du dernier conseil
5. Refonte du règlement de zonage – autorisation, au directeur général, d'octroyer le mandat à une firme extérieure
6. État de la situation des bâtiments et infrastructures sur l'ensemble de la municipalité (nuisance – entretien) – autorisation, au directeur général, d'octroyer le mandat à une firme extérieure
7. Déneigement et entretien hivernal – saison 2020-2021
 - .1 Contrat gré à gré – Ferme Serge et Marcel Dubuc inc.
 - .2 Trottoirs et espaces publics – 3 ans + 2 années d'options – Déneigement Robert Thibault
8. Enlèvements des réservoirs d'eau des pompiers au 243 Principale
9. Contrat de service
 - .1 Aide à la voirie - Guy Riendeau
 - .2 Collecte des vidanges – 3 ans – Robert Daoust et Fils
 - .3 Rapiéçage des nids de poule sur l'ensemble du territoire – Pavages Beaulieu
10. Adoption des dépenses
11. Demande d'appui financier
 - .1 Fondation des maladies du cœur et de l'AVC
12. Demande de dérogation mineure
 - .1 Rue de l'École
 - .2 69 rue du Forgeron
13. Demande d'avis préliminaire – dérogation mineure
 - .1 Rue de l'École

14. Approbation PIIA
 .1 207A rue Principale
15. Ressources Humaines
 .1 Pouvoir d'application – inspectrice-urbaniste
16. Rapport des élus
17. Rapport du directeur général et dépôt des rapports internes
 .1 Travaux Publics
18. Varia
19. Levée de l'assemblée

3. Procès-verbal

20-06-81

3.1 Séance ordinaire du 11 mai 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2020 tel que déposé.

ADOPTÉ

4. Suivi du dernier conseil

20-06-82

5. Refonte du règlement de zonage – autorisation, au directeur général, d'octroyer le mandat à une firme extérieure

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de définir un plan d'action visant une planification d'une harmonisation du milieu bâti et à bâtir sur tout le territoire de la municipalité en accordant une priorité au périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QU' à cet effet la Municipalité désire effectuer une refonte de toute sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' un budget de 20 000 \$ a été prévu à cet effet provenant du fonds général pour l'année fiscale 2020;

COSIDÉRANT QUE ces travaux s'échelonneront sur une période de 18 à 24 mois;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à octroyer ce mandat à une firme extérieure – Philippe Meunier, urbaniste, pour un montant maximal de 20 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

20-06-83

6. État de la situation des bâtiments et infrastructures sur l'ensemble de la municipalité (nuisance – entretien) – autorisation, au directeur général, d'octroyer le mandat à une firme extérieure

- CONSIDÉRANT le constat de la détérioration du milieu bâti ainsi que la présence de diverses nuisances sur les terrains, et ce sur tout le territoire de la municipalité;
- CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de remédier à cette situation en appliquant la réglementation afférente;
- CONSIDÉRANT QUE le Conseil demande qu'un état de situation soit dressé afin de prendre des actions concrètes et de régulariser cette situation en accordant une priorité au périmètre urbain;
- CONSIDÉRANT QUE si des travaux d'entretien sont nécessaires sur les bâtiments et terrains, il existe des subventions disponibles afin de supporter financièrement les propriétaires à réaliser ces travaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, d'octroyer ce mandat à la firme en urbanisme Assito selon l'échéancier et le bordereau de prix soumissionné. Dans le cadre de son mandat. La firme Assito fera le travail d'inspection et agira au titre et en assistance du « fonctionnaire désigné » détenant ainsi les mêmes pouvoirs.

ADOPTÉ

7. Déneigement et entretien hivernal – saison 2020-2021

20-06-84

7.1 Contrat gré à gré – Ferme Serge et Marcel Dubuc inc.

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire retourner en contrat gré à gré avec le fournisseur actuel de la saison 2019-2020;
- CONSIDÉRANT QUE le règlement portant sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 20 août 2018 par la résolution portant le numéro 15-08-215;
- CONSIDÉRANT QUE la qualité du service de Ferme Serge et Marcel Dubuc inc. répond en tout point aux attentes de la municipalité.
- CONSIDÉRANT QU' un budget de 92 000 \$ a été approuvé à partir du fonds général pour l'année fiscale 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell,

directeur général par intérim, à octroyer le contrat de déneigement et entretien hivernal – saison 2020-2021 à Ferme Serge et Marcel Dubuc inc. selon le cahier de charge 2019-2020 pour un montant de **92 000 \$** plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

20-06-85

**7.2 Trottoirs et espaces publics – 3 ans + 2 années d’options –
Déneigement Robert Thibault**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement des trottoirs et espaces publics est arrivé à son terme à la fin de l’hiver 2020;

CONSIDÉRANT QU’ un budget a été approuvé à partir du fonds général pour l’année fiscale 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l’unanimité des membres du Conseil, d’autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à octroyer le contrat de déneigement des trottoirs et espaces publics à Déneigement Robert Thibault pour une durée de 3 ans avec 2 années d’options. Pour un montant maximal de **8 400 \$** pour les 3 années et un taux horaire de **165 \$** maximum plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

20-06-86

8. Enlèvements des réservoirs d’eau des pompiers au 243 Principale

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du 243 rue Principale, consistant à l’enlèvement des réservoirs enfouis dans son terrain à l’arrière de sa résidence;

CONSIDÉRANT QU’ à l’origine ces réservoirs appartenaient à la Municipalité, servaient de réserve d’eau et étaient utilisés par le Service des Incendies pour l’approvisionnement en eau lors d’incendies;

CONSIDÉRANT QUE ces réservoirs ne sont plus utilisés depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QU’ après vérification, il s’avère que ces réservoirs étaient contaminés;

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l’unanimité des membres du Conseil, d’autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à procéder à l’enlèvement et à la décontamination du site ainsi qu’à la remise en état du terrain, pour un montant maximal de **12 000 \$** plus les taxes applicables. Ce montant sera pris à même le fonds général.

ADOPTÉ

9. Contrat de service

20-06-87

9.1 Aide à la voirie – Guy Riendeau

CONSIDÉRANT QU' il n'y aura pas d'emploi d'été cette année puisque la municipalité de Saint-Urbain-Premier n'a pas reçu de candidature correspondant aux critères imposés par Emplois Canada;

CONSIDÉRANT QUE le département des travaux publics de la municipalité de Saint-Urbain-Premier a besoin de main d'œuvre supplémentaire sur une base ponctuelle :

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à signer un contrat de services avec monsieur Guy Riendeau pour l'année 2020.

ADOPTÉ

20-06-88

9.2 Collecte des vidanges – 3 ans – Robert Daoust et Fils

CONSIDÉRANT QUE le contrat de collecte des ordures ménagères vient à échéance au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU' un budget a été approuvé à partir du fonds général pour l'année fiscale 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à octroyer le contrat gré à gré pour la collecte des vidanges à Robert Daoust et Fils pour une durée de 3 ans, pour un montant total de **90 000 \$** plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

20-06-89

9.3 Rapiéçage des nids de poule sur l'ensemble du territoire – Pavages Beaulieu

CONSIDÉRANT QUE les routes de la municipalité de Saint-Urbain-Premier présente en certain endroit des détériorations dites nids de poule;

CONSIDÉRANT QU' il est préférable de les combler rapidement avec de l'asphalte chaude ou froide;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, d'octroyer le contrat de rapiéçage des nids de poule sur l'ensemble du territoire à Pavages Beaulieu, pour un montant total

de **9 500 \$** plus les taxes applicables. Ce montant sera pris à même le fonds général.

ADOPTÉ

20-06-90

10. Adoption des dépenses

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2020, totalisant un montant de **230 431.80 \$**, soit adoptée et peut être ainsi payée.

ADOPTÉ

11. Demande d'appui financier

20-06-91

11.1 Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'offrir un appui financier à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC d'un montant de 125 \$, ce montant sera versé par l'intermédiaire de la compagnie d'assurance Manuvie qui le triplera.

ADOPTÉ

12. Demande de dérogation mineure

20-06-92

12.1 Rue de l'École

La demande soumise à évaluation du Comité Consultatif d'Urbanisme consiste à l'étude d'une demande de dérogation mineure pour le lotissement présenté pour les actuels lots 6 198 403, 6 198 568 et 6 198 569. Le présent dossier concerne une opération cadastrale visant à remplacer les lots existants par 8 nouveaux lots, dont 5 dérogatoires. En termes de mesure, l'opération cadastrale vise à créer le lot 6 373 443 ayant un frontage de 9,11 mètres, à créer le lot 6 373 441 ayant un frontage de 7,6 mètres, à créer le lot 6 373 440 ayant un frontage de 7,6 mètres, à créer le lot 6 373 439 ayant un frontage de 6,45 mètres et à créer le lot 6 373 438 ayant une superficie de 846,3 mètres carrés.

CONSIDÉRANT QUE les lots 6 198 403, 6 198 568 et 6 198 569 sont tous situés dans la zone H-18 et que l'usage prévu est conforme à la grille des usages et des normes pour cette zone;

CONSIDÉRANT QUE la superficie minimale des lots en milieu partiellement desservi est de 1 393 m² et qu'elle peut être réduite à 1 000 m² sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE le frontage minimal des lots en milieu partiellement desservi est de 22,8 m, qu'il peut être réduit à 20 m sous certaines conditions et qu'il peut être réduit du tiers dans le cas des lots situés du côté extérieur d'une rue courbée;

CONSIDÉRANT QUE les lots 6 198 403, 6 198 568 et 6 198 569 sont tous situés à l'extérieur d'une rue courbée;

CONSIDÉRANT QUE la procédure relative à l'étude d'une dérogation mineure exige que la demande soit soumise à évaluation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'opération cadastrale ne peut être réalisée sans contrevenir à la réglementation;

CONSIDÉRANT QU' une opération cadastrale comportant un moins grand nombre de lots dérogoire aurait une conséquence sur l'alignement des constructions;

CONSIDÉRANT QUE les usages unifamiliaux jumelés projetés sur ces terrains entraînent la création d'un plus grand nombre de lots;

CONSIDÉRANT QUE ces terrains doivent composer avec des contraintes physiques telles qu'une rue en cul-de-sac, un sentier piétonnier et une emprise d'Hydro-Québec;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, sur recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme d'accepter la demande de dérogation mineure visant à autoriser une opération cadastrale créant 5 lots dérogoires.

ADOPTÉ

20-06-93

12.2. 69 rue du Forgeron

La demande soumise à évaluation du Comité Consultatif d'Urbanisme consiste à l'étude d'une demande de dérogation mineure afin d'autoriser une superficie d'espace vert, en cour avant, inférieure à la norme minimale.

CONSIDÉRANT QUE les lots 6 198 393 sont situés dans la zone H-11 où la superficie minimale d'espace vert en cour avant dans cette zone est de 60 %;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur ainsi que son voisin désirent procéder à une transaction notariée portant sur une parcelle de terrain situé à l'avant du terrain afin de régulariser la forme des lots qui viendra réduire la superficie de la cour avant du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE lot est situé à l'extérieur d'une rue courbée et de ce fait, possède déjà une superficie de terrain en cour avant, inférieure à la moyenne;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne consiste en aucune modification physique sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE les plans déposés ne permettent pas d'apprécier l'ampleur de la dérogation demandée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'attendre la décision du Comité Consultatif d'Urbanisme suite à l'étude du plan, fourni par la requérante, permettant de quantifier l'ampleur de la dérogation.

ADOPTÉ

13. Demande d'avis préliminaire - dérogation mineure

20-06-94

13.1 Rue de l'École

La demande soumise à évaluation du Comité Consultatif d'Urbanisme consiste à l'étude d'une demande d'avis préliminaire pour des demandes de dérogations mineures. Le projet consiste à construire 6 résidences unifamiliales jumelées, dont la totalité des bâtiments serait dérogoaire. De manière plus précise, les demandes de dérogations qui seront déposées porteront sur une ou l'autre des options suivantes :

- Construire des bâtiments unifamiliaux jumelés ayant une superficie d'implantation au sol de 95 m²;
- Construire des bâtiments unifamiliaux jumelés ayant une largeur de façade de 6,4 m.

CONSIDÉRANT QUE la procédure relative à l'étude d'une dérogation mineure exige que la demande soit soumise à évaluation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

- CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme ne peut formuler de recommandation sur le sujet en question, car la demande est incomplète;
- CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des lots sur lesquels porteront ces demandes sont situés dans la zone H-18;
- CONSIDÉRANT QUE la grille des usages et des normes pour la zone H-18 prévoit que la superficie d'implantation au sol des bâtiments principaux soit d'un minimum de 60 m² et d'un maximum de 95 m² et que la largeur minimale de la façade des bâtiments principaux soit d'un minimum de 8 m;
- CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance de la demande et des documents déposés par le requérant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, sur recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme de formuler un avis préliminaire favorable à l'acceptation d'éventuelles demandes de dérogations mineures dans la mesure où la nature et l'ampleur de celles-ci soient les mêmes que sur les plans présentés.

ADOPTÉ

14. Approbation PIIA

20-06-95

14.1 207A rue Principale

La demande de PIIA consiste à remplacer 4 fenêtres et 2 portes par des fenêtres et des portes d'un style différent.

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 198 553 portant l'adresse civique 207A, rue Principale est situé dans la zone P-1 et que la propriété est assujettie à l'article 19 du Règlement numéro 281-11 (règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale);

CONSIDÉRANT QUE la procédure relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique aux constructions et aux catégories d'ouvrages suivants : la modification ou le changement des portes et des fenêtres, du revêtement extérieur, des galeries visibles de la voie publique, de la toiture et de

l'orientation architecturale (corniche, parapet, solin, appui de fenêtre, linteau, arc, etc.);

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance de la demande et des documents déposés par le requérant;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux et le style choisi pour le remplacement des portes et des fenêtres s'intègrent à l'architecture et aux caractéristiques du bâtiment auxquelles elles sont rattachées, de même qu'à leur environnement immédiat et de qualité et durable;

CONSIDÉRANT QUE le projet de modification présenté respecte les objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, sur recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme d'accepter le remplacement de 4 fenêtres et de 2 portes par des fenêtres et des portes d'un style différent, sur le bâtiment principal portant l'adresse civique, 207A, rue Principale.

ADOPTÉ

15. Ressources Humaines

20-06-96

15.1 Pouvoir d'application – inspectrice-urbaniste

CONSIDÉRANT la résolution 20-05-77;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a effectué des entrevues le 22 mai 2020 et que le comité de sélection a évalué les candidats retenus;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection afin d'engager madame Vicky Lafontaine, ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité engage madame Lafontaine en tant qu'inspectrice-urbaniste en date de ce jour;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer à madame Vicky Lafontaine, les pouvoirs légaux suivants :

- Fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et des certificats relatifs aux règlements d'urbanisme;

- Fonctionnaire responsable de l'application des règlements de contrôle intérimaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry;
- Inspecteur régional des cours d'eau municipaux;
- Fonctionnaire responsable de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;
- Fonctionnaire responsable de l'application du Règlement sur le captage des eaux souterraines;
- Conciliatrice-arbitre désignée pour le règlement des mécontentes visées par l'article 36 de la LCM (clôtures et fossés de ligne et découverts);
- Personne responsable de la répression des mauvaises herbes;
- Fonctionnaire responsable de l'application des RMH;
- Responsable des règlements suivants :
 - Règlement portant sur la gestion des matières résiduelles;
 - Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égout;
 - Règlement sur les branchements à l'égout
 - Règlement sur la construction des entrées privées;
 - Règlement régissant la démolition d'immeuble;
 - Règlement sur le colportage;
 - Règlement de citation - lot 100;
 - Règlement sur les systèmes d'alarme;
 - Règlement sur l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

ADOPTÉ

16. Rapport des élus

Monsieur le conseiller Sylvain Roy effectue son rapport du mois :

- Bibliothèque, en vue de sa réouverture partielle : mise en place de consignes de sécurité pour les usagers et bénévoles afin de respecter les normes de distanciation sociale.

Monsieur le conseiller Lucien Thibault effectue son rapport du mois :

- Comité des Loisirs, pour la Saint-Jean-Baptiste :
 - Le Comité des Loisirs projette la décoration du village
 - Le Comité des Loisirs réfléchit, peut-être avec l'aide des pompiers, à une façon de mettre un peu de vie dans le village, et également dans les rangs de campagne, en diffusant de la musique à bord d'un véhicule. À suivre...

Monsieur le maire Réjean Beaulieu effectue son rapport du mois :

- MRC Beauharnois-Salaberry lors de la dernière réunion :
 - Dépôt du rapport financier de l'année 2019. Il y a un surplus de presque 90 000 \$ dû au taux de roulement du personnel en aménagement qui n'a pas été remplacé rapidement.
 - Développement économique : CLD – Beaucoup d'énergie mise pour aider les entreprises de Salaberry-de-Valleyfield et Beauharnois fragilisées par la situation de la Covid-19.
 - Développement culturel :
 - Des annonces seront faites pour des appels de projets, des fonds ont été ajoutés dans ce domaine;
 - L'activité prévue en septembre ne pourra pas être organisée, suite à la Covid-19, le budget prévu sera remis dans le fonds général pour appeler des projets en matière culturelle;
 - Les organismes culturels de la ville de Salaberry-de-Valleyfield et beaucoup d'autres auront besoin d'aide. La MRC va travailler avec eux.
- Régie Intermunicipale d'Aqueduc de la Vallée du Châteauguay : pas de réunion ce mois-ci.

17. Rapport du directeur général

- Vérification des états financiers de 2019, le rapport sera déposé au prochain conseil.
- Remplacement de l'inspecteur-urbaniste : nous avons reçu une quinzaine de CV, créé un comité de sélection, passé une série d'entrevues qui ont abouti à l'embauche de madame Vicky Lafontaine.

- Commission d'accès à l'information : travail avec les avocats des 2 parties en préparation de l'audience préliminaire du 22 juin.
- Règlement des remblais : travail en cours.

Le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell dépose le rapport des services des travaux publics.

18. Varia

19. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20h25.

Réjean Beaulieu,
Maire

Charles Whissell,
Directeur général par intérim